

» PRESSE NATIONALE

Politique 



L'EXPRESSION
QUOTIDIEN

MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE : LE PRÉSIDENT OUATTARA NOMME GAOUSSOU TOURÉ

La Côte d'Ivoire a un nouveau Médiateur de la République. Il s'agit de l'ancien ministre des Transports, Gaoussou Touré. Sa nomination a été officialisée, hier, mardi 10 mars 2026, dans une déclaration lue par Masséré Touré-Koné, secrétaire générale de la Présidence de la République, sur la chaîne nationale. À ce poste, Gaoussou Touré remplace Adama Toungara, appelé à d'autres fonctions. Avant cette nomination, il occupait les fonctions de ministre-gouverneur de la région du Denguélé, située dans le Nord du pays. Il y a exercé plusieurs responsabilités administratives et politiques, contribuant à la gestion et au développement de cette zone stratégique. La fonction de Médiateur de la République consiste notamment à servir d'intermédiaire entre l'administration publique et les citoyens. Cette institution joue un rôle important dans la prévention et la résolution des différends entre les usagers et les services de l'État, tout en veillant au respect des principes d'équité et de bonne gouvernance.



PATRIOTE

DÉFENSE ET SÉCURITÉ : CES RÉFORMES D'ALASSANE OUATTARA QUI ONT PERFECTIONNÉ L'OUTIL DE DÉFENSE DE LA CÔTE D'IVOIRE

L'appareil sécuritaire ivoirien inspire confiance aussi bien dans la sous-région ouest-africaine que sur le continent. Dans un passé récent, il était inimaginable de voir la Côte d'Ivoire être associée à la sécurisation d'une coupe du monde de surcroît organisée par les États-Unis d'Amérique. En effet, pour la Coupe du monde de football 2026, les États-Unis ont décidé de faire appel au savoir-faire de la Côte d'Ivoire dans leur dispositif sécuritaire. Ainsi, Abidjan devient un allié clé du Federal Bureau of Investigation (FBI) dans les domaines du renseignement stratégique et de la lutte contre la cybercriminalité, pour sécuriser la Coupe du monde de football, un événement planétaire. Cette décision de l'administration Trump consacre la montée en puissance de l'expertise ivoirienne à l'échelle internationale. Depuis son avènement au pouvoir d'État, le Président de la République, Alassane Ouattara, a fait de la réforme de l'armée sa priorité, perfectionnant ainsi l'outil de défense de la Côte d'Ivoire.



soirinfo

ADMINISTRATION PUBLIQUE IVOIRIENNE : VASTE MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur rapport du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le général de corps d'armée, Diomandé Vagondo, le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a procédé à un vaste mouvement de nomination au sein du corps préfectoral en Côte d'Ivoire, selon plusieurs décrets rendus publics, le mardi 10 mars 2026. Les nouveaux promus se recrutent dans les fonctions de préfet de département, de préfet de région, de Secrétaire général (SG) de préfecture, et de sous-préfet. On a ainsi pu dénombrer 14 préfets de région, 20 préfets de département et 37 SG de préfecture. L'exécution de chaque décret du Président Ouattara est confiée à la ministre d'État, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration ; au ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ; au ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, chacun en ce qui le concerne.

ASSEMBLÉE NATIONALE : ALAIN ADDRA PREND OFFICIELLEMENT LES RÊNES DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'administration parlementaire ivoirienne poursuit sa restructuration. Nommé par décret le 3 mars 2026, Alain Addra a officiellement pris ses fonctions de Secrétaire général de l'Assemblée nationale, au cours d'une cérémonie de passation de charges solennelle organisée au siège de l'institution, le vendredi 6 mars. Ce passage de témoin marque le début d'une nouvelle ère administrative sous la présidence de Patrick Achi. La cérémonie a débuté par un rappel protocolaire essentiel avec la lecture de l'acte de nomination effectuée par Alexandre Acka. Ce moment a permis de mettre en lumière la vision stratégique du président de l'institution, qui place la performance et l'efficacité au cœur de cette nouvelle collaboration. Désormais investi de ses pleins pouvoirs, Alain Addra a tenu à remercier le président de l'Assemblée nationale pour cette marque de confiance prestigieuse.

Economie 

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE : LA CÔTE D'IVOIRE PROMeut SON SAVOIR-FAIRE EN FRANCE

À l'initiative de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, Maurice Kouakou Bandaman, en partenariat avec le maire de Noisy-le-Sec, Olivier Sarra-beyrouse, la 2e édition de la Foire Expo-Vente du Made in Côte d'Ivoire (FEVMCI 2026) s'est tenue, le samedi 7 mars 2026, à la salle Ciel de l'Oasis, à Noisy-le-Sec, en France. Coordinée par le service commercial de l'ambassade, dirigé par le Dr Drissa Koné, cette rencontre de promotion économique, s'inscrit dans la continuité du Salon International de l'Agriculture (SIA) de la Porte de Versailles à Paris. Elle vise à offrir aux entreprises ivoiriennes une plateforme pour promouvoir leurs produits, écouler leurs stocks et nouer des partenariats sur le marché français. L'événement a mis en lumière le dynamisme de l'entrepreneuriat ivoirien, avec la participation d'acteurs de l'agro-transformation venus d'Abidjan et de la diaspora.

PREMIÈRE PÉRIODE DES SOLDES 2026 : LE MINISTRE EXHORTE LES OPÉRATEURS AU RESPECT STRICT DE LA RÉGLEMENTATION

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Kalil Konaté, a procédé, ce mardi 10 mars 2026, au lancement officiel de la première période légale des ventes soldes de l'année 2026 en Côte d'Ivoire, au centre commercial Cap Sud, à Abidjan-Marcory, une opération commerciale qui se déroulera sur l'ensemble du territoire national du 10 au 31 mars 2026. Lors de la cérémonie, le ministre a indiqué que les soldes constituent un moment important pour l'économie nationale, en favorisant la consommation et en dynamisant l'activité commerciale. A l'en croire, ces périodes promotionnelles offrent aux consommateurs l'opportunité d'acquérir des produits à prix réduits tout en permettant aux commerçants d'écouler leurs stocks. Le membre du gouvernement a également souligné que ces ventes promotionnelles participent à la lutte contre la cherté de la vie en contribuant à améliorer le pouvoir d'achat des populations, avant d'exhorter les opérateurs au strict respect de la réglementation de la vente solde.

FACTURE NORMALISÉE ÉLECTRONIQUE : UN INSTRUMENT DE TRANSPARENCE ET DE COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La Facture Normalisée Électronique (FNE) a été au centre d'une session de travail organisée, le mardi 3 mars 2026, à Abidjan, par la Concertation État-Secteur Privé (CCESP) et la Direction Générale des Impôts (DGI). Conviés aux travaux, les opérateurs économiques des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, du commerce, de la bijouterie et du textile et les entrepreneurs des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ont salué cette réforme de transparence et de compétitivité des entreprises. Mariam Fadiga Fofana, Secrétaire exécutive (SE) du CCESP, a présenté la FNE comme un outil qui s'inscrit dans la dynamique du 4e Plan National de Développement (PND) 2026-2030. Ce nouveau cycle stratégique, a-t-elle poursuivi, met l'accent sur la mobilisation accrue des ressources intérieures, notamment à travers la digitalisation du système fiscal.



SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT : LA BOAD SÉDUITE PAR LES PROJETS PORTÉS PAR LA FONDATION CHILDREN OF AFRICA

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) fait désormais partie des partenaires de la Fondation Children of Africa. Serge Ekué, président directeur général de l'institution financière a, en effet, été reçu en audience, le mardi 10 mars 2026, par la Première Dame, Dominique Ouattara, présidente fondatrice de l'ONG, à ses bureaux à Abidjan-Cocody. La rencontre a été l'occasion d'échanges autour des nombreuses actions menées par la Fondation Children of Africa en faveur des populations les plus vulnérables, avec un accent particulier sur les initiatives dédiées à la santé et au bien-être des enfants. Serge Ekué a salué l'engagement et l'impact des projets portés par la fondation, notamment dans le domaine médical. Il a exprimé l'intérêt pour accompagner les initiatives de la fondation. « Nous avons été reçus en audience par Mme la Première Dame, la Présidente Dominique Ouattara. Elle préside une fondation dont nous avons été séduits par la démarche, les réalisations et les projets, notamment dans le domaine de la santé à l'attention des enfants », a déclaré Serge Ekué.



SUCCESSION EN CÔTE D'IVOIRE : LES ÉTAPES CLÉS EXPLIQUÉES PAR LA MAGISTRATE MARIE ESTELLE N'GORAN

Marie Estelle N'Goran, sous-directrice de la Documentation à la Direction des Études, de la Législation et de la Documentation au ministère de la Justice et des Droits de l'homme, a fait le point sur la loi et les étapes à suivre pour une succession légale et équitable. Lors du rendez-vous « Tout savoir sur » du CIGG, le mardi 10 mars 2026, à Abidjan-Plateau, la magistrate a présenté les grandes lignes de la loi sur la succession en Côte d'Ivoire, expliquant que l'ouverture de la succession intervient au décès du défunt et donne naissance aux droits des héritiers sur l'ensemble des biens et dettes du patrimoine. Selon l'invitée, les héritiers, égaux dans leurs droits, peuvent accepter la succession purement et simplement, à concurrence de l'actif net, ou y renoncer, selon leurs intérêts. La magistrate a également précisé les règles d'ordre de priorité pour désigner les héritiers : enfants et descendants, puis parents et frères et sœurs, ensuite les autres ascendants et collatéraux, et enfin le conjoint survivant, avec des particularités pour les mariages polygames.



SUCCESSION HORS MARIAGE : POURQUOI L'AVIS DES ÉPOUSES NE COMPTE PLUS

La loi sur la succession en Côte d'Ivoire était au centre de la tribune d'échanges et d'information « Tout Savoir Sur », du CIGG, hier, mardi 10 mars 2026, à Abidjan-Plateau. Marie Estelle Bomo N'Goran, sous-directrice de la Documentation à la Direction des Études, de la Législation et de la Documentation au ministère de la Justice et des Droits de l'homme, a éclairé les populations sur les règles qui encadrent l'héritage. La conférencière a d'entrée précisé que la succession est à la fois le patrimoine d'une personne décédée et le processus par lequel ce patrimoine est transmis aux héritiers du défunt. Lorsqu'elle est mal comprise ou mal réglée, elle peut constituer une source de conflits prolongés entre héritiers et c'est pour prévenir ces difficultés que le droit intervient. Dans le droit à la succession, l'avis de l'épouse ne compte plus, selon la conférencière. « La convention relative aux droits de l'enfant indique que c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit être préservé », a-t-elle expliqué.



ONECI : BOUAKÉ ACCUEILLE LE 1ER COMITÉ DE DIRECTION DÉLOCALISÉ

Rapprocher les services des populations. C'est dans cet esprit que la préfecture de Bouaké a accueilli, le lundi 9 mars 2026, le premier comité de direction délocalisé de l'Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI). C'était en présence des autorités administratives, des chefs traditionnels, des responsables d'organisations de jeunesse et de femmes, ainsi que de plusieurs acteurs locaux. Selon le Directeur général de l'ONECI, Ago Christian-Gérard Kodja, cette initiative vise à rapprocher l'administration des populations et à mieux prendre en compte les réalités locales dans la mise en œuvre des missions de l'institution. « Chaque région de notre pays présente des spécificités démographiques, sociales et administratives qui doivent être prises en compte dans la conduite de nos actions. Ce déplacement du comité de direction permet de comprendre ces réalités et d'échanger avec les acteurs locaux », a-t-il indiqué.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : 50 PME FORMÉES AUX MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE VERTE

Le ministère de l'Environnement et de la Transition écologique organise, du 10 au 13 mars 2026 à Bouaké, un atelier de renforcement des capacités à l'intention de 50 Petites et Moyennes Entreprises (PME) féminines évoluant dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture durable, du recyclage et de la construction écologique. Cette initiative vise à mieux outiller les entrepreneures afin qu'elles puissent saisir les opportunités offertes par l'économie verte. Les participantes bénéficieront notamment de formations sur l'accès aux financements, la gestion des risques climatiques, le renforcement des compétences managériales, ainsi que l'élaboration de plans d'investissement verts. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le directeur régional de l'Environnement du Gbêkê, Kouamé Dévy, représentant le ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, Abou Bamba.



INSERTION PROFESSIONNELLE / SORTIE DE LA 7^e COHORTE : 200 JEUNES FORMÉS AUX MÉTIERS ET À LA CITOYENNETÉ

La 7^e cohorte du Centre de service civique de Bimbresso a officiellement achevé son parcours de formation. Au total, 200 jeunes venus de 27 localités de Côte d'Ivoire ont reçu leurs attestations de fin de formation, le mardi 10 mars 2026, lors d'une cérémonie organisée au lycée professionnel de Bimbresso, après plusieurs mois de formation entamée le 10 novembre 2025. Le ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique, Mamadou Touré, a salué les progrès réalisés par ces jeunes. « Les jeunes ont été formés à plusieurs métiers, notamment la maçonnerie, le carrelage, la construction métallique, l'électricité bâtiment, la mécanique automobile et la froid-climatisation, avec l'appui de partenaires, notamment le lycée professionnel de Bimbresso », a-t-il indiqué. Selon le ministre, le programme du service civique leur offre une véritable seconde chance, en leur permettant d'opérer une transformation positive.



LE DÉPÔT DES RAPPORTS DE STAGE À LA SOUTENANCE DES RAPPORTS DE STAGE BTS SESSION 2026 REPORTÉ

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé, à travers un communiqué daté du 9 mars 2026, la prolongation du dépôt des rapports de stage des candidats à la soutenance des rapports de stage BTS session 2026. Les candidats ont désormais jusqu'au 14 mars pour déposer leurs rapports de stage.



PÉRIODE DE JEÛNE : FRANÇOISE REMARCK COMBLE LES ARTISTES

Des dons en vivres ont été offerts aux artistes de Côte d'Ivoire par Françoise Remarck, ministre de la Culture et de la Francophonie, à l'occasion de la période de pénitence observée conjointement par les

chrétiens et les musulmans. La cérémonie s'est tenue, le mercredi 4 mars 2026, dans la salle Christian Lattier du Palais de la Culture d'Abidjan-Treichville. Noël Douret, porte-parole des artistes, a exprimé la reconnaissance de l'ensemble des acteurs du monde artistique aux ministères impliqués dans la mise en œuvre de cette initiative. La ministre Françoise Remarck a mis en avant l'importance de la collaboration interministérielle, notamment avec Myss Belmonde Dogo, ministre de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté. Elle a rappelé que cette période de recueillement est avant tout un moment de partage et de solidarité.

Culture 

L'EXPRESSION
DU QUOTIDIEN

4E ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DU CONTENU AUDIOVISUEL D'ABIDJAN : LE JAPON, PAYS D'HONNEUR

L'organisation de cette 4^e édition du Salon International du Contenu Audiovisuel d'Abidjan (SICA) va bon train. L'ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire, Gomakubo Junji, a été reçu en audience, le lundi 9 mars 2026, par le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, à son cabinet à Abidjan-Plateau. Au centre des échanges figurait la participation du Japon en qualité de pays d'honneur de ce quatrième acte. Accompagné de plusieurs collaborateurs, le diplomate japonais est venu discuter avec les autorités ivoiriennes des modalités pratiques de cette participation, qui s'annonce déjà comme l'un des temps forts de l'événement. La présence du Japon devrait en effet renforcer l'attractivité du salon et offrir de nouvelles perspectives de coopération dans le domaine de la production et de la diffusion audiovisuelle, prévu du 26 au 28 novembre 2026 à Abidjan.

Sport 

L'inter

DIRECTION GÉNÉRALE DES SPORTS ET DE LA VIE FÉDÉRALE : ADAMA DOUMBIA PRÉSENTE LES CHANTIERS AUX FÉDÉRATIONS

Nommé Directeur Général des Sports et de la Vie Fédérale (DGSVF) le 26 février dernier, Adama Doumbia a entamé sa prise de fonction par une rencontre avec les fédérations sportives ivoiriennes. Le mardi 10 mars 2026, au siège de la direction à Abidjan-Cocody Riviera Bonoumin, il a échangé avec les dirigeants fédéraux autour des enjeux et préoccupations du mouvement sportif national. Cette première rencontre, qui a réuni 64 fédérations, a permis au nouveau responsable d'exposer les orientations qui lui ont été confiées par le ministre des Sports, Adje Silas Metch. Devant ses interlocuteurs, Adama Doumbia a rappelé la volonté de l'État de renforcer son accompagnement au développement du sport, notamment à travers les conventions d'objectifs, l'amélioration des équipements et le renforcement des capacités des acteurs. Le Directeur général des Sports et de la Vie Fédérale a également mis l'accent sur la formation, la transformation digitale et la nécessité pour les fédérations de mieux structurer leurs activités afin de permettre au sport ivoirien de jouer pleinement son rôle dans l'économie nationale.



VU SUR LE NET

Politique 

APRÈS SA NOMINATION, GAOUSSOU TOURÉ RÉAGIT : « AVEC HUMILITÉ ET GRATITUDE, JE ME METS AU SERVICE DU PEUPLE IVOIRIEN »

C'est avec une profonde émotion et une grande humilité que Gaoussou Touré a réagi à sa nomination en tant que Le Médiateur de la République, ce mardi 10 mars 2026, par le président de la République, Alassane Ouattara. Dans une déclaration empreinte de gratitude, Gaoussou Touré a tenu à remercier le Chef de l'État pour cette marque de confiance et l'honneur qui lui est fait de servir la Nation à ce poste stratégique. « Je me mets entièrement à la disposition de Son Excellence Monsieur le Président de la République pour mener à bien cette mission exaltante, ainsi qu'au service du peuple ivoirien », a-t-il affirmé. Pour lui, cette nomination n'est pas seulement une reconnaissance personnelle, mais surtout une responsabilité envers l'ensemble des Ivoiriens. « Avec humilité et gratitude, je me mets au service du peuple ivoirien », a-t-il affirmé.

SERVICE CIVIQUE : LE MINISTRE MAMADOU TOURÉ EXHORTE LES PARENTS À POURSUIVRE L'ENCADREMENT DES JEUNES APRÈS LEUR FORMATION

Le ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique, Mamadou Touré, a exhorté, ce mardi 10 mars 2026 à Songon, les parents des stagiaires volontaires à accompagner leurs enfants après leur sortie des centres de service civique afin de consolider les acquis et prévenir toute rechute. Il s'exprimait lors de la cérémonie de sortie de la 7^e cohorte du Centre de Service civique de Bimbresso, en présence du député-maire de Songon, Aloboué Gbrou Osé, du directeur général de l'Office du Service Civique National (OSCN), Amara Coulibaly, et de nombreux parents. Cette cérémonie marque l'aboutissement du parcours de 200 stagiaires volontaires, majoritairement issus du district d'Abidjan et de quelques régions du pays. Exclusivement composée de garçons, cette cohorte a bénéficié depuis le 10 novembre 2025 d'un programme de resocialisation et de formation professionnelle. Autrefois exposés à des fléaux tels que la drogue, la cigarette ou l'alcool, ces jeunes étaient souvent sans repères ni perspectives clairement définies.

DROIT DES SUCCESSIONS : NUL N'EST TENU D'ACCEPTER UNE SUCCESSION QUI LUI EST ÉCHUE

Au cours de la tribune d'échanges et d'information « Tout Savoir Sur » du CICG, le 10 mars 2026, la sous-directrice de la Documentation à la Direction des Études, de la Législation et de la Documentation au ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Marie Estelle Bomo N'Goran, a précisé que nul n'est tenu d'accepter une succession qui lui est échue. Selon la conférencière, l'ensemble des biens, où qu'ils soient situés, appartenant au défunt et toutes ses dettes constituent le patrimoine successoral. L'héritier peut renoncer à la succession lorsque la succession comporte plus de dettes que de biens, afin de se mettre à l'abri de certaines situations financières difficiles. L'héritier qui n'a pas réagi dans le délai de 05 ans impartis est réputé avoir accepté.

DROIT DES SUCCESSIONS : LES LOIS IVOIRIENNES GARANTISSENT L'ÉGALITÉ ENTRE LES HÉRITIERS

La sous-directrice de la Documentation à la Direction des Études, de la Législation et de la Documentation au ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Marie Estelle Bomo N'Goran, a affirmé que le droit des successions en Côte d'Ivoire garantit l'égalité entre les héritiers, selon les parts fixées par la loi. Elle s'exprimait dans le cadre de la tribune d'échanges et d'information « Tout Savoir Sur », du CICG, le 10 mars 2026. À en croire Marie Estelle Bomo N'Goran, quand une personne décède, ses enfants sont tous égaux. Ils possèdent les mêmes droits, peu importe leur sexe ou les conditions de leur naissance. « Si un homme décède en laissant des enfants et que ses proches, y compris sa famille, s'opposent et refusent de reconnaître leurs droits, cela ne remet pas en cause le principe de l'égalité », a-t-elle indiqué. (Source : CICG)

MONDIAL 2026 : LA CÔTE D'IVOIRE ET LE CANADA ENVISAGENT DES ACTIVITÉS CONJOINTES AUTOUR DU MATCH DES ÉLÉPHANTS À TORONTO

À l'approche de la Coupe du monde de football 2026, la coopération sportive entre la Côte d'Ivoire et le Canada pourrait connaître un nouvel élan. Le ministre ivoirien des Sports, Adjé Silas Metch, a reçu en audience, ce mardi 10 mars 2026, à son cabinet, l'ambassadrice du Canada en Côte d'Ivoire, Sandra Choufany, pour évoquer les perspectives de collaboration entre les deux pays autour de cet événement planétaire. Les échanges ont porté sur les initiatives à mettre en place pour accompagner la participation de la Côte d'Ivoire à la prochaine Coupe du monde, qui se déroulera conjointement au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Au cœur des discussions figurent notamment les activités prévues en marge du match qui opposera la Côte d'Ivoire à l'Allemagne, le 20 juin 2026 à Toronto, dans le cadre de la phase de groupes du tournoi.

» AGENCE DE PRESSE

Société 



DROIT À LA SUCCESSION : LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DÉTAILLE LES RÈGLES ET PROCÉDURES

La sous-directrice de la Documentation à la direction des Études, de la Législation et de la Documentation du ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Marie Estelle Bomo N'Goran, a apporté, le mardi 10 mars 2026, un éclairage détaillé sur les modalités juridiques de la succession en Côte d'Ivoire, lors de la tribune d'échanges « Tout Savoir Sur » organisée par le CICG à Abidjan. Au cours de cette rencontre d'information destinée au grand public, la conférencière a rappelé que la succession désigne à la fois le patrimoine laissé par une personne décédée et le processus juridique par lequel ce patrimoine est transmis à ses héritiers. Elle a souligné que la succession s'ouvre au jour du décès du défunt, conférant aux héritiers des droits sur l'ensemble du patrimoine en indivision, et se rattache au dernier domicile ou à la dernière résidence du défunt pour déterminer la juridiction compétente. Les premiers appelés à la succession sont les enfants et leurs descendants, considérés comme héritiers réservataires et bénéficiant des trois quarts de la succession. Viennent ensuite les parents du défunt ainsi que ses frères et sœurs, puis les autres ascendants et collatéraux jusqu'au sixième degré.



LES CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE D'ADZOPÉ ET DE BOUNDIALI FERMÉS (MINISTÈRE)

Dans un communiqué publié le 10 mars 2026, le ministère des Transports et des Affaires maritimes a annoncé la fermeture immédiate des centres de contrôle technique automobile d'Adzopé et de Boundiali. Dans le cadre de l'opération « Tolérance zéro sur les routes ivoiriennes » engagée le 02 mars par le ministère des Transports et des Affaires maritimes, en synergie avec les ministères en charge de la Défense et de la Sécurité, plusieurs mesures visant à améliorer la sécurité des usagers de la route ont été prises, entame le communiqué. Aussi, pour donner suite à des alertes émises par plusieurs usagers et corroborées de faits avérés, le ministre des Transports et des Affaires maritimes, Amadou Koné, porte à la connaissance de l'opinion nationale qu'il a été décidé de la fermeture immédiate des centres de contrôle technique ouverts à Boundiali et à Adzopé. Le communiqué précise qu'en dehors des centres mis en cause, tous les autres centres opérant sur le territoire national restent ouverts pour l'instant.



Restez connectés à l'actualité du gouvernement en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



Pour toute information, prière contacter le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 22 03 90 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.

L'ACTUALITÉ GOUVERNEMENTALE À PORTÉE DE CLIC ! 📱

Avec www.gouv.ci,
accédez à l'essentiel de la vie publique : décisions
des Conseils des ministres, démarches administratives,
actualité nationale.



CICG

www.gouv.ci

www.gouv.ci - Une information publique, officielle et fiable